



Passez votre **PETITE ANNONCE** Depuis chez vous



Envoyez vos textes et /ou photos par **Whatsapp** au 077 91 87 07 ou par mail : pa-lbv@sonapresse.com, et recevez un devis pour parution.

Règlements par **Airtel Money** et **Moov Money** en semaine de 8h à 16h, dimanche et les jours fériés de 12h à 15h.

Code commerce : **UNION**

TRANSGABONAISE

La société autoroutière du Gabon (SAG), maître d'ouvrage de la Transgabonaise, va bénéficier de la part de la BDEAC d'un prêt d'un montant de 65 milliards de francs. Le second, après les 40 milliards accordés par la Bicig. De quoi donner un coup d'accélérateur à ce chantier d'envergure.

Page 4

UOB

C'est avec faste que l'Université Omar Bongo (UOB) s'apprête à fêter son cinquantenaire. Devant la presse hier, son recteur, Pr Mesmin-Noël Soumah, a annoncé l'organisation d'états généraux et un colloque international sur le thème "50 ans d'université : histoire, bilan et perspectives critiques".

Page 5

"DECLAREZ VOS BIENS" !

LE patron de la CNLCEI Nestor Mbou a convié hier à une réunion secrétaires généraux et directeurs centraux des ressources humaines des différents ministères. En toile de fond, l'obligation de déclaration de patrimoine (biens meubles et immeubles, salaires, loyers, etc) faite à chaque dépositaire de l'autorité de l'Etat. Nombre d'entre eux trainant les pieds. D'où un montant global de 800 000 millions de francs équivalant aux amendes à infliger à ces derniers. **Page 2**



POUR MOI QUOI...

Quel est le problème du SG de l'Éducation dans le bras de fer opposant syndicats-maison et gouvernement ?

Ah voilà, les partenaires sociaux reprochent à ce haut fonctionnaire d'avoir "osé" mettre sur bons de caisse les salaires de tous les enseignants dès cette fin du mois. Question de sanctionner ceux qui ne travaillent pas pour faits de grève...

Quand on analyse les faits, que doit-on franchement reprocher au SG ? Dans ce pays où la vie est devenue caillou pour ceux qui ne bossent pas et ne pointent nulle part, quoi de plus normal ? Certes, le droit de grève est reconnu par notre Loi fondamentale, mais que dit le Code du travail ? Que toute personne qui travaille a droit à un salaire, n'est-ce pas ? Et quand on ne travaille pas, la sanction, c'est de ne prétendre à aucun émoluments. Le débat est où ? Voilà où nous mène la politique de compromis et de compromission dans les conflits sociaux chez nous. Bizarre, ni partenaires sociaux, ni gouvernement n'expliquent clairement à ces compatriotes ce à quoi ils s'exposent quand ils s'absentent ou refusent de faire le job pour lequel ils sont payés. Faire grève dans les pays "civilisés" a des conséquences que chacun connaît pourtant. Mais, en Afrique, on veut le beurre et l'argent du beurre. On pense qu'on n'a que des droits. Vous comprenez pourquoi on voue aux gémonies le SG de l'Éducation pour avoir dit le droit. Dites, et si les chômeurs exigent eux aussi d'être rémunérés ?

La grève, oui. Que dit-on alors du devoir envers l'employeur, et de ses droits ?

...MAKAYA



PORTONS UN MASQUE

PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ, RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES

COVID - 19



1 Se laver fréquemment les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou de l'eau et du savon.



2 Eternuer ou tousser en se couvrant la bouche et le nez avec le coude fléchi ou un mouchoir. Jeter immédiatement le mouchoir et se laver les mains.



3 Eviter tout contact étroit avec une personne ayant de la fièvre et de la toux.



4 Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.



5 Nettoyez les objets et les surfaces souillés.

ATTENTION Si vous présentez des symptômes de la grippe de retour d'un pays atteint par l'épidémie : Appelez le 1410 Numéro gratuit